



DICRIM



Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé sur son lieu de vie, de travail ou de vacances sont regroupés en 3 grandes familles.

- **Les risques naturels** : inondation, mouvement de terrain, séisme, tempête, feux de forêts, avalanches, cyclone et éruption volcanique.

- **Les risques technologiques** : d'origine anthropique, ils regroupent les risques industriels, nucléaires, rupture de barrage.

- **Les risques de transport de matières dangereuses** : par routes ou autoroutes, voies ferrées et par canalisations.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- **Une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes

- **Une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes.

Ces risques dits majeurs ne doivent pas faire oublier les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques ou de la route), ceux liés aux conflits (guerres, attentats...) ou aux mouvements sociaux (émeutes..) non traités dans ce dossier.

Pour en savoir plus :

Mairie : 02.47.56.65.04.
le maire

Cadre législatif

- L'article L125.2 du code de l'Environnement pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

- Le décret N° 90.918 du 11 octobre 1990 modifié par le décret N° 2004.554 du 9 juin 2004, relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, précise le contenu et la forme de cette information.

PREVENIR POUR MIEUX REAGIR

Chères concitoyennes, chers concitoyens

La sécurité des habitants de St Antoine du Rocher est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même. A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'évènement.

Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques. Je vous demande de lire attentivement ce document, et de le conserver précieusement.

Le DICRIM ne doit pas faire oublier les autres risques, notamment ceux liés à la météorologie. En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde PCS ayant pour objectif l'organisation, au niveau communal, des secours en cas d'évènement. Je vous invite par ailleurs, à venir consulter à la mairie les dossiers d'informations et les plans mentionnés dans les pages qui suivent. Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous souhaite une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

Le Maire





RISQUES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

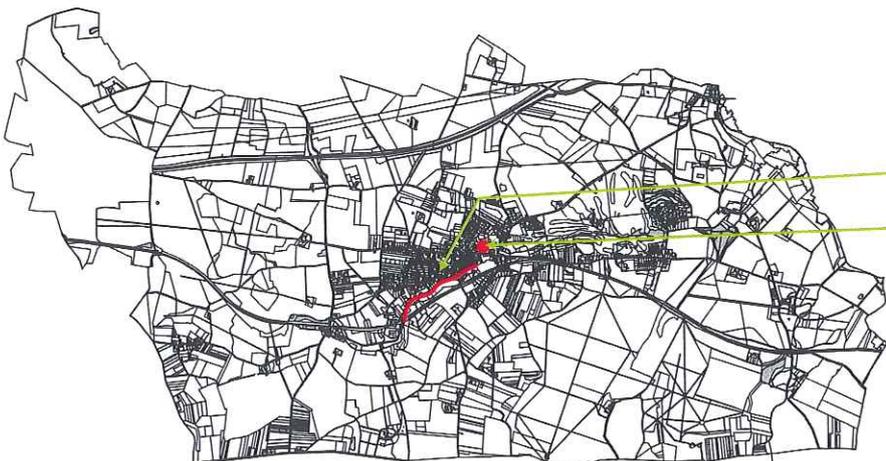
Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et/ou du sous-sol



Situation

La commune de Saint Antoine du Rocher est concernée par deux types de mouvement de terrain

- glissement de terrain et
- chutes de blocs rocheux



- dans la rue des Caves et
- la Place de la Chapelle

Pour ce risque :

signaler à la mairie toute apparition de fissures dans les murs, bourrelets dans les champs, poteaux penchés.

- La distance des habitations et voiries les plus proches
- Les caractéristiques du phénomène (stabilité, dimension ou surface)
- Les dégâts occasionnés à l'habitation ou à la voirie

ALERTE :

les phénomènes repérés sur la commune sont ponctuels, superficiels et très localisés, et ne favorisent pas une alerte efficace. La meilleure prévention consiste à être vigilant dans les zones concernées.

1 - Pendant l'évènement



Évacuez au plus vite latéralement les lieux ou évacuez les bâtiments



Ne revenez pas sur vos pas



Ne rentrez pas dans un bâtiment endommagé

2 - Après l'évènement

ÉVALUEZ LES DÉGÂTS

INFORMEZ LES AUTORITÉS

EN CAS D'EFFONDREMENT DE SOL

A l'intérieur



Dès les premiers signes évacuez les bâtiments sans utiliser l'ascenseur et n'y retournez pas

A l'extérieur



Éloignez-vous de la zone dangereuse



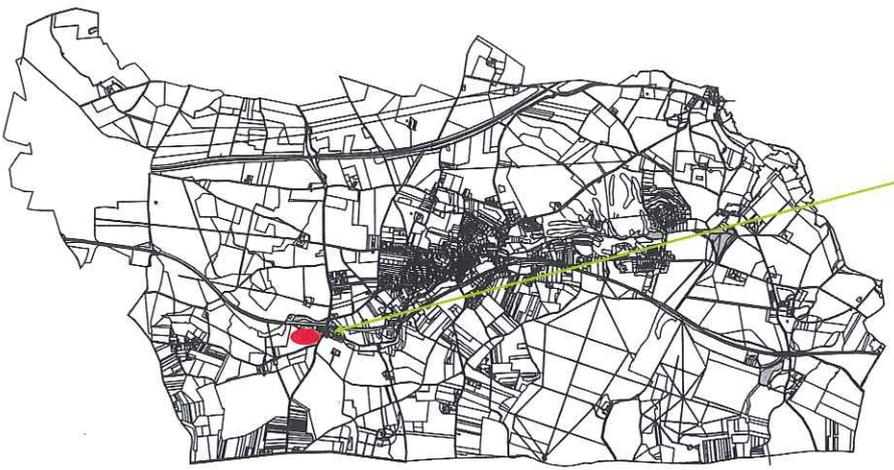
RISQUE INDUSTRIEL

Le risque industriel est un évènement accidentel se produisant sur un site industriel, et entraînant des conséquences graves pour le personnel, les riverains, les biens, et l'environnement.

L'accident industriel peut se manifester par une explosion, un incendie et/ou un dégagement toxique

Situation

La commune de Saint Antoine du Rocher est concernée par l'implantation de la société **SOCAGRA** classée SEVESO II



• Stockage de produits agro-pharmaceutique

Mesures prises dans la commune

- La réglementation rigoureuse impose aux industriels des études d'impact, des études de dangers, des mesures préventives à mettre en place (réduction à la source, formation des salariés...)
- Plans de secours internes réalisés par les industriels (Plan d'Opération Interne-POI) et pour les établissements soumis à la réglementation SEVESO, des plans de secours externes établis par le Préfet (Plan Particulier d'Intervention PPI)
- Contrôle régulier des installations classées par la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE)
- Maîtrise de l'Urbanisme afin de limiter ou d'interdire de nouvelles constructions autour de ces établissements (prise en compte du risque industriel dans le Plan Local d'Urbanisme PLU)
- Sensibilisation des enseignants, des élèves et des personnels d'éducation afin que les établissements scolaires élaborent prochainement un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS).
- Distribution de plaquettes d'information réalisées conjointement par les industriels concernés et les services de l'Etat sur le périmètre de sécurité.

Consignes de sécurité : ce que vous devez faire en cas d'alerte

L'alerte sera donnée par la sirène de l'établissement et par les moyens de la commune



Signal prolongé montant et descendant d'une durée de 3 fois 1 minute espacé de 5 secondes

1 - Mettez-vous à l'abri		2 - Ecoutez la Radio	
<ul style="list-style-type: none"> • restez chez vous ou rentrez dans le bâtiment le plus proche, • fermez les portes et les fenêtres, arrêtez les ventilations 		<p>France Inter 92.6 France Bleu 98.7</p>	
3 - Suivez les consignes			
<p>Ne fumez pas ne provoquez ni flamme ni étincelle</p>	<p>N'allez pas chercher vos enfants à l'école</p>	<p>Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours</p>	

Fin de l'alerte donnée par la sirène son continu de 30 secondes

**AÉREZ LE LOCAL,
RESPECTEZ LES CONSIGNES DONNÉES PAR LES AUTORITÉS.**



RISQUES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

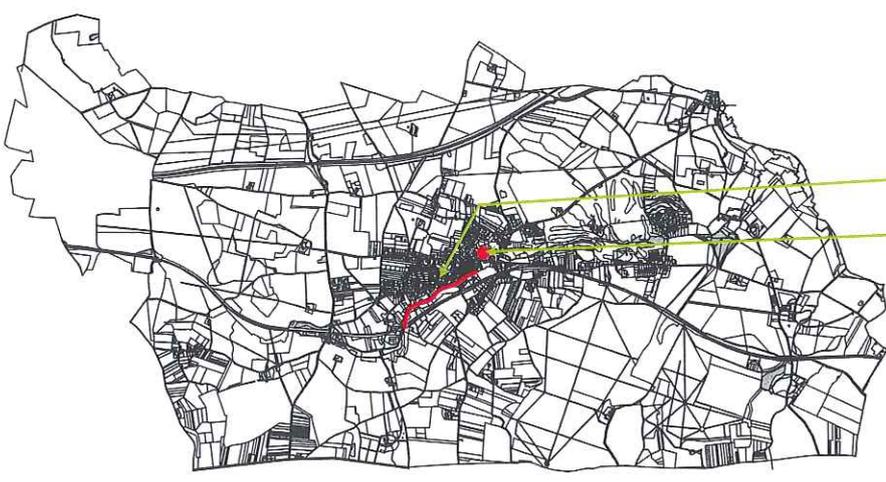
Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et/ou du sous-sol



Situation

La commune de Saint Antoine du Rocher est concernée par deux types de mouvement de terrain

- glissement de terrain et
- chutes de blocs rocheux



- dans la rue des Caves et
- la Place de la Chapelle

Pour ce risque :

signaler à la mairie toute apparition de fissures dans les murs, bourrelets dans les champs, poteaux penchés.

- La distance des habitations et voiries les plus proches
- Les caractéristiques du phénomène (stabilité, dimension ou surface)
- Les dégâts occasionnés à l'habitation ou à la voirie

ALERTE :

les phénomènes repérés sur la commune sont ponctuels, superficiels et très localisés, et ne favorisent pas une alerte efficace. La meilleure prévention consiste à être vigilant dans les zones concernées.

1 - Pendant l'évènement

	<p>Évacuez au plus vite latéralement les lieux ou évacuez les bâtiments</p>	<p>Ne revenez pas sur vos pas</p>	<p>Ne rentrez pas dans un bâtiment endommagé</p>
--	--	--	---

2 - Après l'évènement

<p>ÉVALUEZ LES DÉGÂTS</p>	<p>INFORMEZ LES AUTORITÉS</p>
----------------------------------	--------------------------------------

EN CAS D'EFFONDREMENT DE SOL

A l'intérieur	A l'extérieur
<p>Dès les premiers signes évacuez les bâtiments sans utiliser l'ascenseur et n'y retournez pas</p>	<p>Éloignez-vous de la zone dangereuse</p>